



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 9 Juin 2015

Edité le 9 juin 2015

2, rue Michel de l'Hospital – CS 31649 – 03016 MOULINS Cedex

Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72

Site internet : www.allier.gouv.fr - Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

L'accueil général de la Préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30

SOMMAIRE**DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

3 Extrait de l'ARRETE No 1521-2015 du 9 juin 2015 Modifiant l'arrêté n° 3698/2001 du 17 octobre 2001 modifié nommant les régisseurs des recettes à la préfecture de l'Allier

MISSION INTERMINISTERIELLE DE COORDINATION**Questions économiques et appui aux entreprises**

3 Avis Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Allier

PREFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'ARRETE No 1521-2015 du 9 juin 2015 Modifiant l'arrêté n° 3698/2001 du 17 octobre 2001 modifié nommant les régisseurs des recettes à la préfecture de l'Allier

Article 1^{er} – A compter de la date de publication du présent arrêté, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°3698-2001 du 17 octobre 2001 modifié portant nomination d'un régisseur de recettes à la préfecture de l'Allier est ainsi modifié : en cas absence ou d'empêchement du régisseur la suppléance sera assurée par :

- Mme Monique RENARD, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Mme Sandrine FATAH, adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- M. Séraphin ASENSIO, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Olivier MESSORI, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Article 2 – Les dispositions de l'arrêté n° 400-2010 du 8 février 2010 modifiant l'arrêté n°3698-2001 du 17 octobre 2001 sont abrogées.

Article 3 – M. le Secrétaire Général de la préfecture et Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Signé
David-Anthony DELAVOËT

MISSION INTERMINISTERIELLE DE COORDINATION

Questions économiques et appui aux entreprises

Avis Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Allier

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Allier se réunira le mercredi 1^{er} juillet 2015 afin d'examiner la demande d'autorisation présentée par la SNC LIDL en vue de procéder à la création d'un magasin d'une surface de vente totale de 1 418,70 m², situé 14-16 route de Montmarault, sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule.